

Lundi 5 février 2024

Châteauroux Métropole participe à la montée en gamme des hôtels de l'agglomération

Châteauroux Métropole donne, depuis deux ans, un coup de pouce financier aux hôteliers installés dans l'agglomération qui réalisent des travaux dans leur établissement en vue d'améliorer le confort des clients.

Pourquoi ce dispositif ?

En fin d'année 2020, l'étude menée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Indre avait mis en exergue la nécessité de faire évoluer qualitativement le parc d'hébergements touristiques de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Le secteur de l'hôtellerie-restauration qui a souffert de la crise sanitaire de la Covid-19 et a été l'un des secteurs les plus touchés alors qu'il figure parmi les secteurs d'activité qui recrutent le plus. Afin de redonner un élan au tourisme et de permettre à l'hôtellerie indépendante de se moderniser, Châteauroux Métropole a souhaité apporter son soutien aux hôteliers du territoire.

L'accueil des épreuves olympiques et paralympiques de tir à l'été 2024 dans l'agglomération castelroussinne a également été déterminante dans la mise en place de cette aide.

Pour quels objectifs ?

En 2022, l'Agglomération a mis en place un dispositif d'accompagnement financier des projets d'investissement immobilier portés par les hôteliers du territoire. L'objectif étant de permettre à l'hôtellerie indépendante de se moderniser pour gagner en capacité d'accueil, en confort et en qualité afin de s'adapter aux évolutions de la demande touristique, d'intensifier les flux de visiteurs et d'optimiser la durée des séjours dans le but de rendre le territoire toujours plus attractif.

Cette aide, attribuée aux hôtels classés “tourisme” deux étoiles minimum met en avant les travaux portant sur le confort de l'établissement et sur la diversification de l'offre proposée aux clients.

L'Agglomération est également sensible à la volonté des hôteliers d'obtenir un label que ce soit sur la qualité environnementale, la performance énergétique, la qualité touristique ou encore un écolabel de niveau européen ou international.

Comment est défini le montant de l'aide ?

Le montant de cette aide est calculé sur la base de 20 % des travaux éligibles dans la limite d'un plafond calculé sur la base de 500 € par chambre.

Des aides déjà attribuées

- **Élysée hôtel** : 16 chambres, 2 étoiles.
Montant des dépenses éligibles : 30 030,30 € / aide attribuée : 8 000,06 €.
- **Colbert Best Western** : 72 chambres, 4 étoiles.
Montant des dépenses éligibles : 180 000 € / aide attribuée : 36 000 €.
- **Le Continental** : 18 chambres, 2 étoiles.
Montant des dépenses éligibles : 42 073,89 € / aide attribuée : 8 414,78 €.
- **Sure hôtel** : 42 chambres, 3 étoiles.
Montant des dépenses éligibles : 72 222,62 € / aide attribuée : 14 444,52 €.
- **Ibis hôtel** : 60 chambres, 3 étoiles.
Montant des dépenses éligibles : 150 000 € / aide attribuée : 30 000 €.
- **Kyriad hôtel** : 50 chambres, 3 étoiles.
Montant des dépenses éligibles : 125 000 € / aide attribuée : 25 000 €.

Le total des aides attribuées par Châteauroux Métropole depuis le lancement de l'opération s'élève à **126 970,26 euros**.

CONTACT PRESSE

Guillaume Raymond
guillaume.raymond@chateauroux-metropole.fr
02 54 08 34 56
www.chateauroux-metropole.fr